



AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2024-11
de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE :

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, le 12 juillet 2024, l'approbation du règlement d'emprunt n° 2024-11, adopté par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, et intitulé :

- ❖ Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau routier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 1 300 000 \$ remboursable en 10 ans

Le règlement n° 2024-11 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca, sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements municipaux – Avis publics, projets de règlement et PPCMOI – Règlements d'emprunt en cours.*

Pour plus d'information relativement à ce règlement, vous pouvez communiquer avec la greffière, Alexandra Vigneau, au 418 986-3100, poste 233, ou par courrier électronique à greffe@muniles.ca.

Le règlement numéro 2024-11 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 18 juillet 2024

Alexandra Vigneau, greffière